

Mesdames, messieurs,

Les élections professionnelles viennent d'avoir lieu. Les résultats montrent que Force Ouvrière aura marqué ces élections de son empreinte en progressant sur les trois versants de la fonction Publique, en consolidant sa première position dans la Fonction Publique de l'Etat et en renforçant significativement son audience dans l'Education Nationale avec une progression de 3,5 points.

Il n'y a qu'une seule analyse à faire de ce vote, celle de la confirmation du mandat qui nous est confié par les personnels qui nous ont apporté leurs suffrages.

Ce mandat, c'est de continuer à nous opposer à l'austérité, de défendre le service public, en particulier l'Ecole de la République, de défendre les garanties collectives nationales des personnels dans le cadre du statut de la fonction Publique et des statuts particuliers de chacun des corps.

Ce mandat, c'est de représenter et défendre les intérêts des personnels, d'agir pour la satisfaction de leurs revendications.

Le 19 novembre dernier, Force Ouvrière organisait une conférence nationale sur les rythmes scolaires : Les 250 délégués ont dressé un état des lieux qui confirme les conséquences néfastes de cette réforme sur les conditions de travail, l'égalité d'accès, la gratuité, la laïcité et les garanties statutaires. **Nous réaffirmons, ici, notre demande de suspension immédiate de l'application des décrets sur les rythmes scolaires et leur abrogation.**

Avec cette réforme, les personnels enseignants, leurs obligations de service, leurs missions relèvent-elles toujours exclusivement de l'Etat ?

Dans le même ordre d'idées, quand, nos collègues voient l'accès à leur salle de classe remis en cause à tel ou tel moment de la journée, quand des psychologues scolaires ou autres maîtres spécialisés n'ont plus de local, du fait du déroulement des activités périscolaires, est-ce normal ?

Nous avons déposé des dossiers concrets auprès de la ministre et nous attendons, bien évidemment, des réponses précises.

Aujourd'hui, les personnels de l'Education Prioritaire sont largement mobilisés. Ce que nos collègues refusent, c'est l'amputation de moyens pour les établissements, la diminution de leur salaire par la suppression des indemnités, découlant de leur exclusion de la carte de l'Education Prioritaire. **Ce qui est proposé s'inscrit dans une simple logique de redéploiement. Les revendications des personnels sont légitimes !**

Tout cela ne fait que renforcer nos inquiétudes sur les conditions de préparation de la rentrée prochaine.

D'une part, l'augmentation des effectifs des élèves ne sera, une fois encore, pas compensée par le nombre d'enseignants, effectivement dans les classes.

D'autre part, la réforme de l'allocation des moyens pour la DHG des collèges s'inscrit dans une logique d'autonomie renforcée et de concurrence entre les établissements, dans un contexte de restrictions budgétaires.

Le nivellement vers le bas des dotations n'est pas une mesure d'égalité mais une mesure d'austérité découlant du pacte de responsabilité.

Aucun établissement, aucune école n'a trop de moyens. Pas une heure, pas un poste en moins pour les établissements ! Pas un euro en moins pour les collègues !

Nos collègues du premier degré sont las de la dégradation de leurs conditions de travail, de salaires. Ils sont las des réformes découlant de la refondation de l'école qui déstabilisent l'institution au lieu d'apporter les améliorations promises.

Concernant le second degré, la FNEC FP FO dénonce la situation faite aux collègues du département qui traduit de fait l'austérité renforcée par le pacte de responsabilité et reprend à l'identique l'analyse qu'elle a déjà exposée à l'automne dernier en s'appuyant sur les documents transmis par la DSDEN.

Après comparaison faite des deux dernières rentrées, le taux E/D et des effectifs moyens quasi stables cachent les économies faites sur le non redoublement des élèves mais également d'importantes disparités entre les établissements. Les dotations qui ont abondé toute une série d'établissements n'ont servi qu'à compenser la hausse de leurs effectifs et non pas à les baisser comme le méritent tous les établissements du département et comme le souhaitent les personnels.

Les classes sont surchargées et ne permettent pas d'enseigner dans de bonnes conditions. A Marseille, nos collègues du collège Clair-Soleil n'ont jamais demandé la suppression de 11,5 heures alors que les effectifs augmentent, ni les collègues des Prêcheurs à qui on a supprimé près de 61 heures avec des effectifs là aussi en augmentation, ni même ceux des collèges Marseilleveyre et les Amandeirets qui perdent tous deux 34,5 heures avec des taux E/D qui augmentent.

Aujourd'hui, les collègues en ont assez. Ils se sentent floués et se plaignent de la dégradation de leurs conditions de travail qui, par ailleurs, viennent impacter leur vie privée. Ils sont fatigués des réunions à répétition, de leur affectation sur plusieurs établissements loin de chez eux. Les collègues se plaignent d'emplois du temps à trous qui semblent préfigurer ceux de la rentrée 2015, cadrés par les 1607 heures du décret Peillon-Hamon. Les collègues en ont assez des situations de violences dont ils sont victimes. Dans les établissements REP+ de Marseille, les collègues veulent une véritable décharge de service et n'ont jamais demandé des contreparties comme les réunions de concertation qu'on tente de leur imposer. Nous demandons la réintégration des établissements sortis du dispositif éducation prioritaire.

On peut entendre ici ou là des collègues en grande souffrance, en situation de *burn-out*, en perte d'identité professionnelle, nous pensons bien évidemment à nos collègues de STI2D, ou d'autres encore qui envisagent leur reconversion.

La Refondation que veulent les enseignants est simple : d'abord un rétablissement de leur pouvoir d'achat, une amélioration de leurs conditions de travail avec des effectifs par classe en nette diminution, les dédoublements qu'ils réclament, le maintien de leur discipline, de leurs programmes et horaires nationaux, l'affectation dans un seul établissement, mais aussi la possibilité de dispenser un enseignement de qualité et, par conséquent, l'abandon du socle commun Fillon-Peillon et le rétablissement des décrets de 1950.

La FNEC-FP-FO, confirmant le point de vue de sa confédération, a condamné sans réserve les odieux attentats et prises d'otages de ces derniers jours et renouvelle son attachement à la liberté de la presse, élément constitutif des libertés démocratiques.

Aux questions de la ministre, notre fédération a rappelé l'importance du strict respect de la laïcité institutionnelle et l'attachement de tous les personnels à leurs garanties statutaires et aux libertés pédagogiques et universitaires sans lesquelles la réalisation des missions de l'école s'avèrerait impossible.

Je vous remercie de votre écoute.

Paule LOZANO